

# Données personnelles : la CNIL rétorque aux attaques de Google

Accusé d'être « *technophobe* » et « *pessimiste* » par Peter Fleischer, responsable de la protection des données personnelles chez Google, le président de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté) Alex Türk, joint par téléphone, a tenu à clarifier sa position concernant la polémique sur la conservation des données des internautes.

« *Nous n'avons jamais été technophobes (...). En revanche, nous sommes inquiets de la façon dont les choses se passent, dans ce sens, nous sommes pessimistes* », explique Alex Türk, réponse à l'interview de Peter Fleischer parue dans *Les Echos*. En effet, Google, est le seul parmi les trois moteurs de recherche majoritaires à conserver les données 9 mois et à militer en faveur d'une conservation aussi prolongée. Yahoo a récemment fait part de son volonté de réduire la conservation des données des utilisateurs [à trois mois](#).

Aux propos de Peter Fleischer qui l'accuse d'avoir « *torpillé* » le groupe de cinq experts chargés de réfléchir sur ce thème, Alex Türk ne se rétracte pas. « *C'est vrai, j'ai torpillé le groupe d'experts, admet-il. Mais je considère que la présence de 4 experts américains au sein d'un groupe de cinq personnes [censé réfléchir sur une législation européenne] est aberrant. Si demain le président Obama nomme quatre européens pour réfléchir à une thématique identique liée au droit américain, je veux bien manger mon chapeau* ».

Pour le président de la CNIL, c'est à Google d'apporter des arguments pour défendre la conservation des données au-delà de 6 mois. Or, Alex Türk estime que « *Google n'a pas d'arguments* ».

« *Google, qui est le seul à vouloir conserver les données des utilisateurs neufs mois, souhaite au contraire que les autres moteurs de recherches reviennent à une conservation de données identiques à la sienne* », regrette Alex Türk, qui souhaite que le moteur de recherche américain se plie aux recommandations du G29 (groupement des 29 CNIL européennes) qui a statué en faveur d'une conservation des données de 6 mois maximum.

Cette joute verbale avec le géant des moteurs de recherche n'a en rien fait plier la CNIL. « *Nous considérons que 6 mois de conservation constituent une durée maximale, assène Alex Türk. Si personne ne peut légitimer une durée supérieure, les 9 mois de conservation sont injustifiés.* »